



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 04/04/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 70: Rencontre ABS - IRBMS (U20) du 01/04/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe IRB.MEDJEZ SFA sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.



Affaire N° 71: Rencontre ABS - IRBMS (S) du 01/04/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport des Officiels qui signale l'Absence de l'équipe IRB.MEDJEZ SFA sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Défalcation de Six (06) points à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) ‘ Phase retour’
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (15 000DA) à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) conformément à l'article (Art 61/ R.G/FAF) payable dans un délai de 30Jours.





Affaire N° 72: Rencontre MOC - ESBS (U20) du 02/04/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale insuffisance dans l'organisation - Non conformité du terrain (Traçage Inexistant)

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (M.OUED CHEHAM) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (M.OUED CHEHAM) conformément à l'article (Art 39/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.



Affaire N° 73: Rencontre MOC - ESBS (S) du 02/04/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport des Officiels qui signale l'Absence de l'équipe ES.BORDJ SBATH sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) pour octroyer le gain du match à l'équipe (M.OUED CHEHAM) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Défalcation de Six (06) points à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) 'Phase retour'
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (15 000DA) à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) conformément à l'article (Art 61/ R.G/FAF) payable dans un délai de 30Jours.

